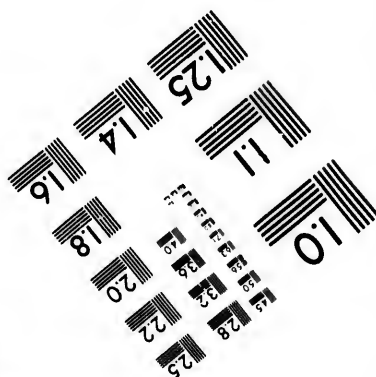
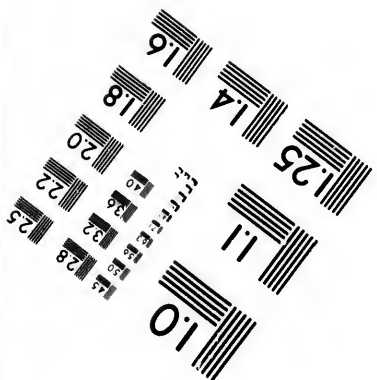
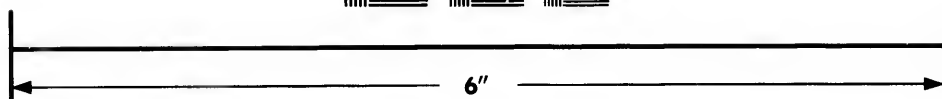
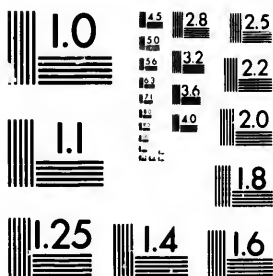


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
18 32  
22 25  
20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11  
10  
01

**© 1982**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

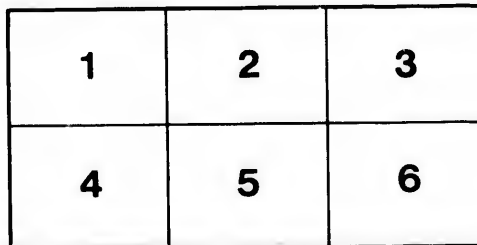
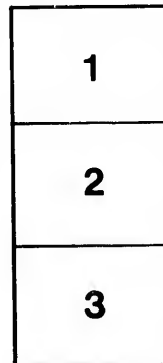
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



UN CHAPITRE

DES

# CONTRADICTIONS

DE

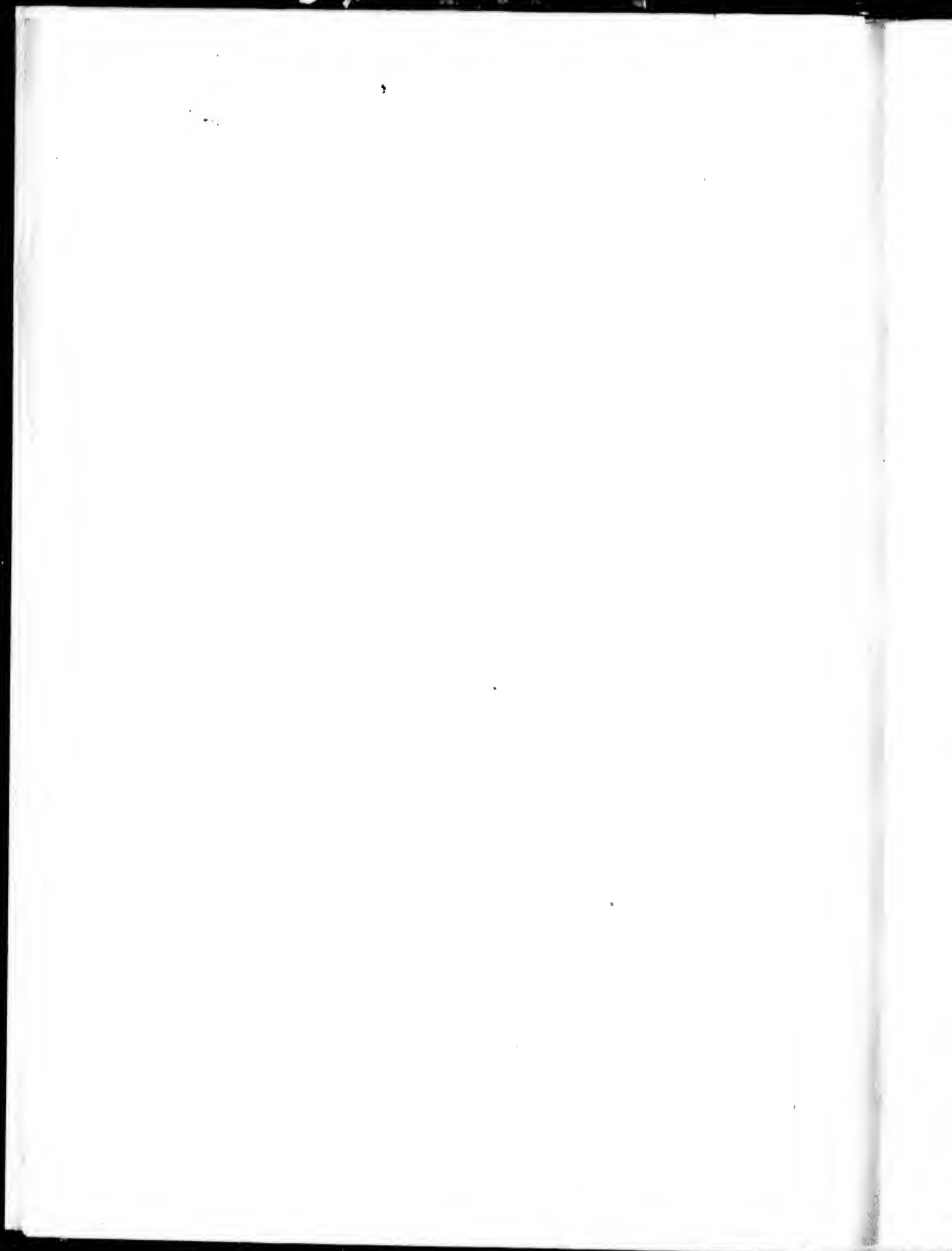
L'HON. JOSEPH CAUCHON

EXTRAITES DE SON JOURNAL ET REPRODUITES PAR "L'ORDRE," JOURNAL PUBLIÉ  
DANS LES INTERETS CATHOLIQUES, ET ORGANE DU CLERGÉ DANS LE  
DISTRICT DE MONTRÉAL.

---

QUÉBEC:

1861.



## UN CHAPITRE DE CONTRADICTIONS.

[Extraits de "l'Ordre" ; Nos du 3, du 8 et du 13 Mai 1861.]

---

Les louanges de la presse ministérielle sont, par le temps qui court, en proportion des attaques qui partent des différents camps Canadiens-français contre la politique du Cabinet. Les chefs politiques d'un pays ont bien pu être donnés comme les seuls hommes nécessaires, les seuls dignes d'embrasser le Pouvoir ; mais on s'était arrêté là. On laissait à la postérité et à l'histoire le jugement de leurs actes et le soin de les appeler *Pères de la Patrie*. Ici on n'a pas attendu que le Cabinet fut mort pour le déclarer *Père du Bas-Canada*. C'est la *Minerve* qui a pris sur sa conscience de révéler au monde cette étonnante nouvelle. Nous ne la remercions pas au nom du Bas-Canada.

Cette presse est ingénieuse ; elle a toujours à la bouche le mot pour rire, mêlé d'injures pour ses adversaires, et de louanges pour ses maîtres et seigneurs. Le ministère viole-t-il la constitution en retenant au pouvoir des ministres qui n'ont pas de siège en parlement, ni de responsabilité, en dépensant l'argent du trésor public sans la permission des chambres ? Elle garde le silence ou traite d'*étourdis*, d'*exaltés* ceux qui veulent la responsabilité ministérielle et le fonctionnement de la constitution suivant la lettre et l'esprit de ses fondateurs. Le ministère trahit-il les intérêts du Bas-Canada et les intérêts de la morale, en assimilant nos lois à des lois étrangères, en nous donnant une immigration protestante, en votant des lois d'usure et de divorce ? Elle est encore silencieuse, et jure que le jour viendra où elle pourra dire que le ministère est le *Père du Bas-Canada*, et que ceux qui pensent le contraire sont des *imbéciles* et des *traîtres*.

Aussi, voyez sa joie éclater en colossales injures lorsque tous les députés du Bas-Canada, fidèles à leur mandat, à l'opinion publique, aux intérêts du pays et de nos institutions, votent comme un seul homme contre la représentation



basée sur la population. *Dieu ! s'écrie-t-elle, que le ministère est fort ! que l'opposition est faible !* Et ainsi on trouve le moyen de faire tourner au triomphe d'un parti, à la gloire de certains hommes, ce qui n'est le triomphe que du Bas-Canada, la gloire de tous ses députés sans distinction de parti et dans une égale mesure. Le Bas-Canada s'est réuni sur une question commune, par haine d'un principe sorti du plus pur socialisme ; il lui a donné un coup de mort, voilà tout ; et je soutiens que tout ministère, dans les mêmes circonstances, avec les mêmes hommes et les mêmes dangers, aurait suivi la même ligne de conduite avec le même succès.

Vous avez donc tort, vous qui voulez dépouiller tel homme ou tel parti de sa part légitime d'une victoire commune. Vous amoindrissez le Bas-Canada aux yeux de l'étranger, vous ternissez l'éclat de la lutte avec une audace plus digne de mépris que de flétrissure.

M. Sicotte a voté comme M. Dorion, M. Dorion a voté comme M. Cartier, M. Cartier a voté comme M. Loranger. Pourquoi blâmer les uns et exalter les autres ? Vous me répondez que M. Cartier a parlé et que M. Dorion a gardé le silence ; voilà votre argumentation ?

“ M. Dorion, dit M. Cauchon dans le *Journal de Québec*, n'a pas dit un mot sur la question la plus importante pour le Bas-Canada.

“ Pourquoi cela ? le *Herald* et M. Holton lui imposaient-ils silence ? On connaît les déclarations solennelles de M. Brown à cet endroit et le mutisme obstiné et *canard* de M. Dorion.

“ Est-ce pour tout cela qu'il n'a pas parlé ? Ah ! quoi qu'il en soit, ce silence est triste et humiliant à l'extrême !

“ Suivant quelques-uns, c'est le mutisme obstiné de M. Dorion qui aurait engagé M. Laberge à s'éloigner de dépit, car on a été étonné de ne pas trouver le député d'Iberville à son poste, lors du vote sur la question de la représentation.

“ D'autres prétendent, au contraire, que M. Laberge veut se retirer de la vie publique et que M. Dorion sera son successeur à Iberville, et qu'il a laissé Québec indifférent du résultat de la discussion.

“ M. Loranger n'a pas pris la parole sur la question de la représentation. Pourquoi ? nous l'ignorons ! C'était pourtant un sujet qui méritait *la considération* de son éloquence. Il ne pouvait avoir une plus belle occasion de se distinguer et une chance meilleure pour se rallier dignement au grand parti du Bas-Canada, dont il s'est brusquement éloigné sans cause appréciable et légitime.

“ Ces bouderies et ces courses dans des sentiers de travers, sont d'autant plus

regr  
faire  
et d

sém

de la  
nos d  
cenc  
le ve

dans  
un fa  
moye  
seul

ce par  
qu'il s

siens,  
dans l

L

M

sépara

“ publ

“ faill

N

tère, c  
ment

d'ajou

ces hon

et plus

brisait,

homme

journal

J'a

regrettables que le député de Laprairie, en suivant la voie droite, pouvait mieux faire et mieux attendre ; mieux faire pour le pays, et mieux attendre de son estime et de sa confiance.

“ M. Sicotte, lui n'a pas gardé le silence ; il a parlé assez longuement et sensément sur la question de la représentation.

“ Le député de St. Hyacinthe poussera-t-il jusqu'au bout les conséquences de la position que vient de lui faire la réflexion et le sentiment du danger que nos divisions font courir au Bas-Canada ? Se ralliera-t-il au grand parti sans réticences et sans arrière-pensées ? Nous l'espérons, mais nous n'en savons rien. Nous le verrons, du reste.

“ On a accusé M. Sicotte de ressembler à César, de vouloir être le premier dans Rome au risque de bouleverser le monde ; le second rang lui pèserait comme un fardeau lourd et pénible. Mais, en le supposant dominé par ce sentiment, le moyen le plus sûr de le satisfaire, en son temps, ce serait de rester uni au parti qui seul dispose de l'autorité et du commandement !

“ Il est vrai qu'il a prophétisé, l'autre jour, la chute certaine et complète de ce parti, et c'est probablement à cause de cela, et pour ne pas tomber avec lui, qu'il s'en est séparé violemment.

“ Nous avons connu des hommes publics qui, avec des griefs plus réels que les siens, des moyens d'action plus puissants et plus d'initiative, ont cependant failli dans la tâche.”

La *Minerve* répète cela dans un style plus lourd, mais avec la même bonne foi.

M. Cauchon, qui a ses poches pleines de POURQUOI, dit, en parlant de la séparation de M. Sicotte d'avec M. Cartier : “ Nous connaissons des hommes “ publics qui, avec des griefs plus réels que les siens,—ceux de M. Sicotte,—ont “ failli dans la tâche.”

Nous connaissons, en effet, un homme qui avait de vrais griefs contre le ministère, qui a des moyens d'action et d'initiative, qui a combattu longtemps, puissamment avec le parti conservateur, qui a soutenu les hommes du pouvoir, ceux d'aujourd'hui, de sa double influence de député et de journaliste, qui a rompu avec ces hommes pour faire l'éloge de M. Brown et de son parti, qui a été plus violent et plus injuste que M. Brown contre M. Cartier et M. John A. Macdonald, qui brisait, trois fois par semaine, ses meilleures lances dans le visage de ces deux hommes, au nom et dans les intérêts du Bas-Canada : cet homme, ce député, ce journaliste porte le nom significatif de Joseph Cauchon.

J'ai eu la curiosité, à la vue des accusations de M. Cauchon et de la *Minerve*

contre MM. Sicotte et Loranger, de jeter un regard dans la conscience de ces détracteurs des amis de la constitution, afin de savoir ce qu'ils pensent des hommes qui administrent le pays. Or, voici le résultat de mes recherches. Allons M. Cauchon, ne faites pas la sourde oreille, voyez si c'est bien vous-même qui allez parler par ma bouche.

1o. Le 19 octobre 1859, dans un article intitulé : "*bon parti*" ne portiez-vous point, M. Cauchon, le jugement suivant sur le ministère Cartier-MacDonald et sur l'opposition Brown-Dorion :

" Nous le demandons, puisqu'il veut sincèrement notre conversion, ne serait-il pas juste que le *Courrier du Canada* nous expliquât ce qu'il entend par "*bon parti*" ? *Le bon parti*, est-ce celui qui sanctionne les fraudes électorales comme le ministère actuel et le *Courrier*, son organe ? qui défend les orangistes ? qui justifie la vente des emplois publics ? qui viole la constitution, qui livre le Bas-Canada pieds et poings liés aux mains de ses ennemis ? Et le *mauvais parti* ! — celui qui défend la constitution envers et contre tous ? qui demande justice pour tous, même pour les ennemis ? qui combat les vices du système électoral ? qui demande la réorganisation des départements publics et l'abolition du régime corrompu qui nous pousse vers la banqueroute ? "

Or, nous vous le demandons, M. Cauchon : le ministère, que vous dénonciez en termes si forts, est-il changé ? le parti, que vous flétrissiez si énergiquement, est-il changé ? *Qui défend encore aujourd'hui les orangistes ? qui justifie la vente des emplois publics ? qui viole la constitution ? qui livre le Bas-Canada, pieds et poings liés, aux mains de ses ennemis ?* Les mêmes hommes, le même parti, avec cette différence que vous êtes aujourd'hui avec ces hommes et avec ce parti. Ce n'est donc pas M. Sicotte ni M. Loranger qui ont changé, mais vous seul et comme député et comme journaliste.

2o. M. Sicotte et M. Loranger avec la presse libre accusent le ministère actuel de sacrifier constamment, systématiquement le Bas-Canada, les intérêts Canadiens-français. Or, relevez encore une fois la tête, M. Cauchon, et voyez si vous parlez véritablement par ma bouche :

" MM. Cartier et Galt sont partis pour Londres ; ce qu'ils y doivent faire nous l'ignorons. Vont-ils trafiquer nos destinées financières, politiques et sociales, ou présumant trop de leurs forces, *au moment de tomber*, y vendre prématurément la poule aux œufs d'or ? Le Canada avait droit de connaître tout cela ; mais bah ! le Canada n'est plus qu'un pain de cire molle dans les mains des maîtres auxquels l'ont vendu ses tribuns pour un peu d'or ou de faveur.

" Quoiqu'il en soit, M. Cartier ne partirait pas aujourd'hui pour Londres, si

7

“ on n'avait pas dit dans la presse que, sur les quatre délégués-ministres *un SEUL* “ n'était français. Mais il aurait presque autant valu envoyer un anglais, car les “ intérêts de M. Cartier sont tous anglais, et son administration, exclusive pour “ tout ce qui est anglais, descend souvent jusqu'à l'avisement et jusqu'au danger.

“ Le pays, si on lui permettait encore de penser, devrait encore désirer se voir “ représenté par quelqu'un parlant la langue française. Or, M. Cartier “ passe “ quelque fois à travers *les avocats*,” crie beaucoup, souvent jappe, mais ne parle “ pas le français. Quand il voudra parler l'anglais, et Dieu sait comme il le parle, “ on lui dira : “ Monsieur, ne vous gênez pas, parlez français si cela vous est plus “ facile ou plus agréable.” Alors le premier ministre du Canada s'élançera à “ toute bride, ventre à terre, sur ces phrases *écumantes* qui ont tant de fois fait “ gémir (c'est le mot,) les murs du parlement, et le secrétaire des colonies de “ s'écrier : “ Pardon, monsieur, je pensais que vous parliez français; alors il “ nous faut un interprète !”

“ Evidemment nous sommes nés sous une mauvaise étoile, on va nous prendre “ pour des Algonquins.”

Eh ! bien, M. Cauchon, sont-ce là vos paroles ? M. Cartier parle-t-il mieux le français qu'avant son voyage à Londres ? Son ministère est-il plus français ? N'allons-nous pas encore passer pour des Algonquins ? Qui ici a changé ? Evidemment ce n'est pas M. Cartier, ni M. Galt, ni M. Macdonald ; ce n'est pas non plus M. Sicotte ni M. Loranger puisqu'ils trouvent que M. Cartier n'est pas assez français,—car les instincts de M. Cartier sont tous anglais—C'est donc vous et vous seul qui avez changé de drapeau et de politique.

30. M. Cauchon a, de concert avec la *Minerve*, fait un crime à M. Loranger et à M. Dorion de n'avoir pas parlé sur le principe de la représentation, de s'être contenté de voter contre en silence. Or, relevez encore une fois la tête, M. Cauchon, voyez si vous êtes logique avec vous-même, voyez toujours si vous parlez véritablement par ma bouche :

“ Nous n'entendons pour personne et pour rien au monde transiger sur la “ question de la représentation basée sur la population. Mais ceux qui ont laissé “ le ministère Medonald-Cartier sacrifier, sans mot dire, l'égalité provinciale à la “ convoitise du Haut-Canada ; qui ont permis à ce ministère de faire de la spéculation **UNE QUESTION LIBRE**, et à un ministre, M. Sidney Smith, de voter “ pour la représentation appuyée sur le nombre, sans même pousser une plainte, “ ont mauvaise grâce de reprocher avec tant d'amertume à M. Dorion d'avoir cédé “ sur ce point important.

“ Qu'a fait le ministère actuel en offrant la confédération des provinces

“ comme remède aux difficultés présentes, si ce n'est précisément la même chose  
“ que M. Dorion ? En effet, si M. Cartier avait cru devoir maintenir l'égalité re-  
“ présentative entre les deux Canadas, il n'aurait pas parlé de confédération.  
“ Donc M. Cartier, dans son système, donnera la représentation basée sur la po-  
“ pulation au moins dans l'une des chambres ; et comme M. Dorion n'a pas plus  
“ expliqué son système que M. Cartier n'a expliqué le sien, *il est plus que pro-  
“ bable que l'un et l'autre se proposent d'arriver au même but par le même procédé ;  
“ ils doivent voir l'un et l'autre, confédéralistes, que le nombre soit représenté  
“ dans la chambre des représentants et l'Etat dans le Sénat.*”

“ Les députés du Bas-Canada devaient accepter et l'ont accepté avec recon-  
“ naissance ! Mais un ancien *rouge*, un *ennemi* qui veut la dixième partie de cela,  
“ c'est odieux, c'est immoral, c'est saper les fondements de la patrie, c'est mériter  
“ la mort et les humiliations du calvaire.

“ Eh ! puis, toute cette indignation se dépense, le croirez-vous, au profit d'un  
“ pouvoir qui a tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans  
“ l'ordre politique.”—*Journal de Québec.*

*Tout sali, tout souillé, tout corrompu, dans l'ordre moral et dans l'ordre poli-  
tique ! Bon Dieu ! Que vous devez être sali, souillé, corrompu dans l'ordre moral  
et dans l'ordre politique, M. Cauchon, puisque c'est le ministère qui a tout fait ce  
que vous soutenez ! Ce ministère n'a-t-il pas fait de la représentation une question  
libre ? N'a-t-il pas permis à deux ministres, MM. Sherwood et Smith, de voter  
pour la représentation ? Et vous, M. Cauchon, vous n'avez pas poussé une plainte  
et vous avez fait mauvaise grâce de reprocher avec tant d'amertume à M. Dorion  
d'avoir gardé le silence sur ce point important ! Comment pouvez-vous faire un  
crime à MM. Sicotte et Loranger de laisser un ministère qui a tout sali, tout  
souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique ? Encore ici qui  
a changé ? Le ministère s'en défend. Ce n'est donc pas ni M. Sicotte, ni M.  
Loranger. C'est donc vous seul, M. Cauchon ; le drapeau que vous teniez hier  
n'est donc pas celui que vous tenez aujourd'hui, et comme votre drapeau d'hier  
était le drapeau de la pureté, votre drapeau d'aujourd'hui est donc celui de la cor-  
ruption.*

Mais je m'aperçois que je suis déjà long et je ne suis pas encore rendu à la  
moitié du chapitre. Je continuerai dans ma prochaine. Il faut savoir à quoi s'en  
tenir sur la sincérité du *Journal de Québec* et de la *Minerve* ; je ne reculerai jamais  
devant un devoir aussi légitime. L'opinion doit être éclairée sur ces hommes qui  
prêchent des doctrines contraires avec le même cynisme, sans respect pour le lec-  
teur et au grand détriment de la morale publique. Laissez ces scandaleux revire-

ments se perpétuer, laissez ces députés ou ces journalistes mépriser tous les devoirs se faire de leurs compatriotes des dupes au service de la haine et de l'ambition, et le jour arrivera plus vite qu'on ne le pense, où tout sera sali, tout sera corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique, suivant l'expression de M. Cauchon.

Enfin la fourberie s'est démasquée sur la question de l'usure ! En même temps qu'à Montréal, la *Minerve* se déclarait contre toute loi restrictive, le gouvernement se rendait coupable, à Québec, d'une farce qui a soulevé l'indignation de ses plus sincères amis.

Le comité nommé, vendredi dernier, pour examiner les différents projets de loi contre l'usure, connaissant les intentions mal déguisées du ministère, s'est empressé de faire rapport le même jour, exprimant la nécessité de mettre un terme au règne de l'usurier. Le gouvernement acceptera-t-il comme sienne cette déclaration ? Agira-t-il en conséquence ? N'entravera-t-il pas, du moins, la libre action des Communes ? Voyez plutôt.

La chambre se forme en comité général sur le bill contre l'usure ; elle allait fixer le taux de l'intérêt à six pour cent, lorsque le ministère se mit à parler *contre le temps*. Nous eûmes alors la scène la plus comique du monde. M. John A. Macdonald, couché sur son siège, servait de *grosse caisse* à M. Simpson. M. Cauchon chantait avec sa voix du dimanche. M. Piché criait à M. Cayley, qui voulait parler : *Parle français, tutor d'Anglais !* Un moment, on crut assister à une démêlée générale : des deux côtés de la Chambre on lançait des boules de papier qui rappelaient le bombardement du fort Sumter. Bientôt les pupitres se mirent à jouer, et les galeries, se mettant de la partie, la voix de l'Orateur se perdit au milieu des applaudissements, des battements de pieds et des cris de joie. M. Laporte leva la séance ou plutôt fit appeler M. l'Orateur pour rétablir l'ordre ; et, pendant ce temps-là, M. Cartier courait de banc en banc afin de *confesser* ses créations anglaises et les engager à voter contre le bill.

Indigné, M. Turcotte s'est levé, et, s'adressant au ministère, il lui a dit :  
 “ C'est l'opinion générale que le gouvernement ne fait tout ce tapage que pour empêcher la passation d'une loi voulue par tout le Bas-Canada. Cette conduite est irrespectueuse et envers le pays et envers une majorité respectable de cette Chambre. J'avertis le gouvernement : S'il nous empêche de faire une loi contre l'usure, nous saurons bien l'empêcher de tenir plus longtemps le Pouvoir.  
 “ Il y a encore des votes de non-confiance à donner.”

Mais ce qu'il y eut de plus comique dans toute cette affaire, ce fut de voir la conduite de certains députés ministériels, M. Cartier en tête. Vous savez qu'en comité la Chambre vote par assis et levée, sans prendre les noms. Or voyant l'inutilité du bruit et des discours, le ministère fit faire motion pour que le comité se levât sans faire rapport. C'était tuer le bill ni plus ni moins, ou le renvoyer aux Calendes Grecques. Cette motion fut néanmoins emportée à une assez bonne majorité : M. Mongenais, M. Archambeault, M. Cartier votèrent pour, sans scrupule, comptant sur l'impunité devant leurs électeurs qui n'auraient pu leur punir ce vote imbécile. M. Cauchon les força de se démasquer : il fit immédiatement motion

que la chambre se formât de nouveau en comité. D'abord M. Cartier se mit à crier : *No ! No ! lost ! lost !* Alors M. Cauchon demanda que les voix fussent prises afin que le pays sût à quoi s'en tenir sur ses véritables amis. Le croirez-vous ? M. Mongenais et M. Archambeault changèrent leur vote précédent, M. Cartier refusa de voter ; puis, sur la remarque de M. Piché, il vota le dernier pour la motion, tandis que ses collègues votaient contre.

Deux votes contraires sur la même question ! Un vote pour l'usure quand on est certain que le pays n'en saura rien ; un vote contre l'usure lorsque les votes sont enregistrés dans les annales parlementaires.

La chambre s'est alors formée en comité. Mais la scène précédente a recommencé avec la même indécence et s'est continuée jusqu'à l'ajournement. C'est à peine si on a réussi à fixer 7 pour cent en comité général.

L'hon. M. Dorion s'est admirablement bien conduit : il a toujours voté dans le sens catholique de la question ; et quand les débats ont été sur le point de s'ajourner, il a infligé au gouvernement une flétrissure énergique.

On dit que, le soir même, les amis du ministère sont allés le trouver (le ministère), lui ont reproché son inqualifiable conduite, et l'ont même menacé de l'abandonner s'il refusait de marcher avec eux sur cette importante question de l'usure.

Le bill reviendra devant les Communes mardi soir.

La conduite du gouvernement, vendredi soir, n'a guère été plus honorable que samedi matin. Il s'agissait d'un principe constitutionnel que la majorité a consacré dans le sens révolutionnaire.

On sait que malgré la parole du cabinet, le Grand-Tronc a obtenu du trésor public, un *octroi*, suivant M. Galt, un *acompte* suivant M. Cartier, de \$120,000 dans le courant d'avril dernier. M. Galt demandait l'autre jour de voter le reste de la liste civile. Or, M. Dorion proposa en amendement :

“ La plus importante garantie des droits et des libertés du sujet consiste dans le privilège incontestable d'empêcher toute appropriation par l'exécutif des deniers publics sans la sanction du parlement.

“ Que cette chambre voit avec alarme qu'au mépris de cette salutaire sauvegarde constitutionnelle, l'exécutif a, depuis le premier janvier 1860, fait des avances à la compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du Canada, au montant de \$628,163.77 cts.

“ Que l'exécutif a en outre avancé en 1860, sur une lettre de change de la banque du Haut-Canada tirée sur la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer, une autre somme de \$486,666 67 cts., qui n'a pas été payée à son échéance, ni depuis.

“ Que cette appropriation des deniers publics sans autorisation est inconstitutionnelle, est une violation flagrante des droits du peuple. ”

D'après l'amendement de M. Dorion le gouvernement aurait avancé au Grand Tronc une somme plus considérable que celle qui est portée aux comptes publics. Prenons cependant cette dernière somme accordée au Grand Tronc et voyons si elle est constitutionnelle, si le gouvernement est justifiable.

C'est un principe de notre constitution qu'aucun argent de la Province ne peut être dépensé sans le concours et la permission des chambres. Or, comment

se fait-il que le Cabinet ait pris sur lui de donner à la trop fameuse Compagnie la somme de \$120,000 quand il sait que le pays et la constitution s'opposent formellement à de pareils dons? M. Galt dit pour excuse que la Compagnie, sans cet *octroi*, aurait été obligée de cesser toute affaire, et que le commerce de la Province en aurait souffert. Nous ne disputerons point là-dessus; mais nous dirons que la somme de \$120,000 n'est pas suffisante pour mettre la compagnie dans un état prospère, que si on sanctionne la conduite du gouvernement cette année, c'est l'encourager à se rendre coupable de la même faute l'année suivante, et que si le Grand Tronc doit aboutir à une banqueroute, chose inévitable, mieux vaut qu'il fasse seul cette banqueroute qu'en compagnie de la Province.

Aussi M. Galt n'a-t-il pas convaincu la chambre, et la motion de M. Dorion aurait passé à une forte majorité si M. Cartier n'avait pris la parole, à son tour.

Que dit M. Cartier? Suivant lui ce n'est pas un *octroi* que le gouvernement a fait au Grand Tronc, c'est un *acompte* qu'il lui a donné. Le gouvernement doit à la compagnie une certaine somme; mais il y a désaccord entre le gouvernement et le Grand Tronc à ce sujet; le Grand Tronc prétend que la somme due est beaucoup plus *considérable*, le gouvernement prétend qu'elle est moins *considérable*. Quelle est cette somme? pourquoi est-elle due? tout le monde l'ignore. Mais M. Cartier trouve un moyen mitoyen d'arranger la chose. "Vous nous demandez, dit-il au Grand Tronc, \$120,000, c'est bien, les voici en bel et bon argent comptant; "Si mon collègue M. Galt, dit que c'est un *octroi*, je répondrai que c'est un *acompte*." "te, j'ajouterai que si on ne veut pas me croire, je *résignerai* tout simplement, vous verrez l'effet que cette parole produira."

Ici, je ne sais trop lequel croire, de M. Galt ou de M. Cartier. Si je crois M. Galt le gouvernement a fait au Grand-Tronc un *octroi* de \$120,000, quoiqu'il eût donné sa parole qu'il n'en serait rien; d'où il suit que le Cabinet est condamnable au double point de vue de la constitution et des intérêts du pays. Si, au contraire, je crois M. Cartier, le gouvernement a donné au Grand Tronc un *acompte* de \$120,000, et le cas est moins grave. Mais un *acompte* ne se rembourse point, semaine par semaine; or M. Cartier affirme que le Grand Tronc est tenu de rembourser, semaine par semaine, la somme de \$120,000. En second lieu un *acompte* ne se fait que sur une dette *reconnue, acceptée par les deux parties* contractantes. Ainsi Paul donnera \$200 en *acompte* sur une dette de \$400 qu'il reconnaît devoir à Pierre. En est-il de même dans le cas présent? Comment le Gouvernement peut-il donner \$120,000 en *acompte* sur une dette qu'il refuse de reconnaître au Grand Tronc? Il faut avoir toute la logique ministérielle pour répondre à cela.

Pourquoi pas une conduite franche et honnête? Si le gouvernement doit de l'argent au Grand Tronc, pourquoi ne pas régler avec lui? S'il ne lui en doit pas, pourquoi violer l'esprit et le lettre de la constitution, par une de ces ruses que l'esprit de parti pardonne, mais que l'honneur répudie et que l'opinion publique châtie ouvertement.

Le *Journal de Québec* expliquera tout dans son numéro de mardi; pourquoi ces explications après les explications du ministère? Comment le *Journal de Québec* fera-t-il pour concilier ensemble l'*octroi* de M. Galt et l'*acompte* de M. Cartier? M. Cauchon a dit aux députés qui voulaient obéir à leur conscience: "Votez, votez toujours: je suis un ministre en herbe, j'expliquerai la constitution dans le *Journal*, et vous serez sauvés."



Nous n'avons pas, nous, d'autres explications à donner que celles que nous trouvons dans la charte de nos libertés publiques. Ces explications consistent à condamner tout gouvernement qui viole cette charte constamment et systématiquement; qui livre au Grand Tronc, sans la permission des Chambres, l'argent et les intérêts de la province et qui trouve un M. Cauchon pour applaudir, un *Journal* pour expliquer.

### *Un chapitre de contradictions.*

#### II.

Je profite du peu d'importance des débats parlementaires pour terminer le chapitre de contradictions que me fournissent M. Cauchon, le *Journal de Québec* et la *Minerve*. A la veille d'une élection générale, il est fort à propos que tout le monde sache le passé et le présent des mandataires du pays, pourquoi tel député est aujourd'hui ministériel au point de soutenir les attentats les plus criminels contre la constitution et les intérêts du pays dans le but de soutenir au Pouvoir des hommes qu'il dénonçait hier comme des *coquins* et des *pillards*. Montez donc encore une fois sur la sellette, M. Cauchon, et voyez si les accusations que je vais formuler en votre nom contre le cabinet sont réellement sorties de votre bouche.

Je l'avoue, vous soutenez d'étranges doctrines constitutionnelles, d'étranges ministres avec une singulière souplesse de mouvements et de logique : vous êtes le plus chaud ministériel des deux chambres ; dans les grandes discussions, dans les circonstances difficiles qui pourraient amener la chute de vos maîtres, c'est vous qui encouragez les consciences timorées dans les Communes, c'est votre *Journal* qui donne les *explications* promises ; et ainsi, grâce à votre double influence de député et de journaliste, vous avez fait triompher le cabinet sur la plus épineuse des questions, question qui nous fait douter si la constitution est bonne à quelque chose, et s'il ne vaudrait pas mieux vivre sous le paternel gouvernement du grand Turc, à Constantinople : je veux parler de l'*octroi* de \$120,000 fait au Grand Tronc sans la permission des chambres.

Un service si signalé mérite une récompense signalée : souvent on vous voit hanter les banquettes ministérielles, vous asseoir à côté du Premier ; on dit même que vous alliez, pendant la vacance, remplacer le très important M. Morin. Là-dessus je conclus que vous avez confiance dans les hommes du Pouvoir. Mais qu'exige-t-on d'un homme avant de lui donner notre confiance, notre support ? On exige qu'il soit honnête dans sa vie privée et publique, qu'il ait de la franchise, de la sincérité, de l'équité, de la bonne foi, l'amour du bien, le respect pour autrui et surtout pour les lois de son pays. Or les ministres ont-ils toutes ou même quelques-unes de ces vertus ? Mon opinion serait suspecte ; car je déclare hardiment le contraire ; je vous laisse la parole, et suivant le bon proverbe : *à tout Seigneur tout honneur*, commençons par M. Cartier. Que disiez-vous de M. Cartier, votre futur chef ? Répondez M. Cauchon.

— Les instincts de M. Cartier sont tout anglais et son admiration exclusive pour tout ce qui est anglais descend souvent jusqu'à l'abaissement et jusqu'au danger. Le Bas-Canada n'est plus qu'un pain de cire entre les mains des maî-

“ tres auxquels l'ont vendu ses tribuns pour un peu d'or et de faveur. M. Cartier, l'un des premiers officiers en loi de la Couronne, est encore le procureur à gage de la Compagnie du Grand Tronc, et il touche annuellement des milliers de piastres pour promouvoir les intérêts de la Compagnie dans cette chambre. C'est lui qui a proposé sa charte ainsi que les amendements périodiques qu'elle a subie ; c'est encore lui qui s'est montré l'avocat le plus dévoué de cette puissante corporation, chaque fois qu'il s'est agi de puiser dans le trésor public, ou de sacrifier les droits de la Province pour lui venir en aide.”

—Bien ! vous connaissez votre homme et vous en parlez tout à votre aise ; mais que pensez-vous de son collègue, M. John A. Macdonald ? Répondez, M. Cauchon.

—“ Deux qualités distinguent éminemment l'*Atlas* de Toronto, nouvel organe du ministère, mis en existence, il y a à peine quelques semaines, par l'or de M. John A. Macdonald—l'ignorance et la haine contre les Canadiens-français.— Dans ce règne matériel de l'or inauguré par M. John A. Macdonald, où tant de consciences, pour un peu de ce métal séduisant, se sont laissées broyer sous les chars des chemins de fer, l'honnête homme est un diamant qu'il faut recueillir avec soin. Aujourd'hui, c'est guerre à la corruption, guerre à la vente des consciences, guerre à la servilité parlementaire, guerre au despotisme qui envahit tous les cadres de l'administration ; guerre surtout à cette surabondance d'employés publics qui grossit le budget uniquement parce que les affamés vendent leur appui pour un peu de pain.”

—Peut-être M. Galt est-il plus moral que M. John A. Macdonald, plus scrupuleux que M. Cartier ; allons, M. Cauchon, que dites-vous de M. Galt, collègue de MM. Cartier et Macdonald ?

—“ Cette session, la confédération fut trouvée si impopulaire et si absurde que M. Galt n'osa pas même demander le vote sur ses résolutions informes. Mais à peine M. Galt est-il entré au pouvoir que le Canada courbe la tête sous un ordre de choses regardé comme dangereux et ruineux, un instant auparavant. La politique du ministère à l'endroit de la confédération, n'est pas plus définie, plus tangible que celle de M. Galt, sur le même sujet, et cependant les hommes qui, deux jours auparavant, demandaient avec rage à MM. Brown et Dorion, de parler explicitement, l'acceptent avec confiance, les yeux fermés, sans doute, parce qu'elle vient des amis et de l'ami Galt, qui a la puissance de transformer les principes et les choses, le bien en mal, le mal en bien, l'immoralité en moralité, l'injustice en justice, et les consciences en machines inertes subissant le mouvement que leur imprime la forte main des amis.

—En vérité, M. Cauchon, je commence à désespérer de la moralité des ministres du jour ; mais il reste encore M. Rose, M. Morin et M. Sherwood ; peut-être ont-ils trouvé grâce à vos yeux ; dites-nous franchement ce que vous en pensez, M. Cauchon :

—“ On se demande ce que deviendra l'élément français dans la confédération ? Eh grand Dieu ! vous le voyez déjà ce qu'il deviendrait, puisque sur quatre ministres envoyés pour négocier cette transsubstantiation de notre constitution, pas un seul n'est français : les heureux sont MM. Galt, Ross, McDonald et Rose, qui sont les instruments imbéciles d'un ministère qui a tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre politique et dans l'ordre moral ! Quant à M. Morin et M.

“ Sherwood, on a trop associé au Pouvoir des hommes médiocres, de ces plantes grimpantes qui ne se tiennent debout qu'en s'accrochant aux troncs robustes des grands arbres. Ce système est utile aux hommes qui ont la soif de gouverner seuls ; mais il a fait descendre de proche en proche l'amour du pouvoir jusqu'au dernier degré de l'échelle intellectuelle. ”

—Done, suivant vos paroles, M. Cauchon, tous les ministres sont ou des corrupteurs publics ou des imbéciles ; vous leur dites cela en propres termes, lorsque vous les passez en revue les uns après les autres ; peut-être tous ces ministres pris collectivement seront-ils mieux traités ; que dites-vous, M. Cauchon, du ministère Cartier-MacDonald ?

“ D'après les doctrines que l'on proclame aujourd'hui, il faut être toujours du côté du pouvoir, qu'il viole ou non la constitution ; qu'il mette en danger les libertés publiques ; qu'il corrompe les consciences ; qu'il sacrifie pour se maintenir, toutes les garanties sociales et politiques ; qu'il donne, pour le même motif, sa sanction aux fraudes électorales les plus honteuses et les plus audacieuses ; qu'il proclame comme licite la vénalité des emplois politiques ; qu'il légalise l'usure pour ruiner les masses au profit des spéculateurs et des banquiers ; qu'il gaspille les deniers publics, au plein milieu d'une crise formidable, en encombrant les bureaux du gouvernement de serviteurs inutiles ; qu'il les laisse piller par des serviteurs sans vergogne, ligués avec les sangsues du dehors connues sous le nom générique de *contracteurs* ; qu'il mette en péril, par impuissance, les destinées financières de l'état ; qu'il fasse enfin ou qu'il fasse faire les turpitudes de tous ces noms. Vous avez droit d'admirer, mais on vous refuse celui de blâmer dans le système constitutionnel, qui repose pourtant sur l'opinion publique éclairée par la discussion. Pour les auteurs merveilleux de ces doctrines, le gouvernement représentatif, populaire, *démocratique* si ce mot-là ne vous effraie pas, *c'est l'éternité du Pouvoir dans des mains indignes*. On compte quatre frères orangistes aujourd'hui dans le gouvernement, quatre de ces hommes auxquels les chefs des loges ordonnent sous peine d'expulsion de sacrifier conscience et opinions. Est-ce un état normal de la société, et sommes-nous destinés à subir éternellement le joug moral de l'orangisme et la pression matérielle du Grand Tronc. ”

Vous êtes bien changé M. Cauchon !

Il y a deux ans vous étiez l'ennemi du présent Cabinet parce qu'il avait tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique ; vous le dénonciez au pays tout entier parce qu'il voulait, entr'autres choses, la confédération, le divorce, le pillage des deniers public, l'achat des consciences, le triomphe de l'orangisme, le mépris de la constitution et l'éternité du Pouvoir ; s'est-il corrigé depuis ? Non, bien au contraire.

Il a repoussé la double majorité, et vous avez voté avec lui et comme lui.

Il a demandé l'assimilation des lois des deux provinces, et vous avez voté comme lui et avec lui.

Il a demandé l'immigration protestante, et vous avez voté comme lui et avec lui.

Il a demandé aux chambres de sanctionner la doctrine qu'un homme peut être

ministre sans avoir un siège en parlement, c'est-à-dire sans être responsable, et vous avez sanctionné cette doctrine inconstitutionnelle.

Il a demandé aux chambres de sanctionner un *octroi* de \$120,000 fait au Grand Tronc sans leur permission, et vous l'avez sanctionné de tout cœur.

En un mot, vous avez tout déployé, votre influence de député,, de journaliste, celle de vos amis; vous avez tout prodigué: les insultes les plus grossières, les mensonges les plus éhontés pour soutenir un *cabinet qui a tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique!*

Quelle est la raison de tant d'audace et de tant d'insulte, de tant de hauteur et de tant de bassesse? Est-ce la crainte de voir le Pouvoir tomber entre les mains de l'opposition? Mais quand un gouvernement est descendu si bas, les instruments doivent-ils manquer pour le briser, les hommes doivent-ils être si rares pour le remplacer? Je sais que vous n'êtes pas l'ennemi de M. Brown, ni de M. Dorion, et que vous vous arrangeriez fort bien d'un portefeuille avec ces messieurs.

“ Pour notre part, dit M. Cauchon, nous n'avons pas peur de MM. Brown et Dorion comme ministres; mais il en est plusieurs qui les craignent et qui, dans la peur qu'ils leur font, aiment mieux souffrir en silence toutes les turpitudes du ministère actuel, que de les voir arriver au Pouvoir. Or, il ne faut pas oublier que les partisans propres de M. Brown et de M. Dorion ne suffisent pas, à eux seuls, pour rompre la phalange ministérielle, et que c'est dans celle-ci qu'il faut aller puiser ses forces pour l'assaut et pour la victoire.” Et pour justifier sa confiance dans M. Brown, M. Cauchon citait les paroles suivantes du *Globe* :

“ Si le Bas-Canada a des institutions qui lui sont particulières, qu'il aime et qu'il désire conserver, pourvu qu'elles ne fassent pas de dommage au Haut-Canada, pourquoi interviendrons-nous? C'est dans cet esprit qu'a été formé le ministère Brown-Dorion, avec la tolérance la plus large pour toutes les croyances, pour toutes les religions et pour toutes les sectes. Droits égaux pour tous a été sa pierre angulaire.”

Ici M. Cauchon a le rare avantage de se trouver d'accord avec le *True Witness* :

“ Non, ce n'est pas de Georges Brown, dit le *True Witness*, ou de dix mille Georges Brown que nous avons peur. Les hommes que nous redoutons sont les hommes dits de *bons principes*—vos catholiques du gouvernement et vos ministres papistes. Ces individus avec leurs professions hypocrites d'attachement à l'Eglise, sont les seuls hommes qui puissent lui nuire ou la déshonorer. C'est à eux que nous devons la loi pleine d'insultes à notre égard de *l'incorporation des sociétés religieuses*. Ce refus fait aux catholiques du Haut-Canada de leur rendre justice sur la question des écoles—et le progrès de l'orangisme; et certainement si nous étions forcés de choisir entre Georges Brown comme ministre et un de ces misérables ventrus qui se targuent de leurs sentiments catholiques, nous nous élèverions notre voix, sans hésiter un moment, en faveur du Premier.”

Sur quoi se fonde donc M. Cauchon pour dénoncer M. Sicotte et M. Loran-ger: parce que ces deux messieurs se permettent de faire de l'opposition au gouvernement? Si les hommes du Pouvoir étaient autres, si le gouvernement avait renié son passé, je comprendrais que M. Cauchon serait excusable d'agir ainsi. Pour le

moment, en interrogeant tous ses instincts, je ne trouve que celui de son ambition capable de le justifier. Que le ministère actuel dise à M. Cauchon que toutes les banquettes sont prises, tous les portefeuilles donnés, et demain M. Cauchon dira dans son *Journal* que le *ministère a tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique.*

Voilà la logique de M. Cauchon et du *Journal de Québec*; la mesure de leur patriotisme, de leur sincérité, de leur justice. En vérité, je sens l'indignation me presser le cœur, et j'ai presque le besoin de me servir ici des paroles que M. le Grand Vicaire Bruyère jetait jadis à la face de M. Cauchon: " Si quelqu'un ren-  
" contre par hasard cet homme, qu'il passe outre; car il porte sur le front le sceau  
" du traître et de l'apostat."

Mais M. Cauchon est-il le seul coupable dans le troupeau ministériel? Parmi les députés que la *Minerve* montre avec orgueil comme des modèles de douceur et de fidélité au parti, ne pourrait-on pas en trouver qui ont voulu suivre M. Cauchon dans ses écarts, qui croyaient au triomphe de M. Brown, qui étaient prêts à le suivre? M. *Gédéon Ouimet*, par exemple, ne serait-il pas devenu, en 1858, le collègue de M. Brown et de M. Dorion, sans la jalousie de M. Morin, sans l'intervention de l'un des hommes sincères que possède le parti, de l'hon. M. Renaud?

Je vois d'ici les hommes qui firent, au nom de MM. Brown et Dorion, des propositions à M. Ouimet; je sais et le public ne sait pas que M. Ouimet *demandait du temps pour répondre et pour consulter ses amis*; que si les amis avaient consenti, le député de Beauharnais devenait membre d'un gouvernement de 36 heures. J'ai toujours fait grand cas de l'honnêteté de M. Ouimet, et je me suis dit: si un si honnête homme peut passer à l'opposition sans humiliation, que va-t-il advenir du ministère? M. Ouimet penserait-il comme M. Cauchon, que le *ministère a tout sali, tout souillé, tout corrompu dans l'ordre moral et dans l'ordre politique*?

Je ne veux pas tirer de ces faiblesses et de ces revirements toutes les conséquences que je voudrais; j'ai voulu seulement, parler au public honnête et intelligent que les ministres n'ont pas toujours marché dans le droit chemin, de l'aveu même de ses partisans, et que la *Minerve* et le *Journal de Québec* ont plus que tort de s'attaquer aux hommes qui demandent le respect pour la constitution et le respect pour tous.

---

---

on capa-  
les ban-  
ra dans  
*l'ordre*

de leur  
ion me  
M. le  
un ren-  
e sceau

Parmi  
eur et  
auchon  
à le  
le col-  
ention

n, des  
*eman-*  
vaient  
de 36  
e suis  
ue va-  
le *mi-*  
*re po-*

ences  
t que  
de ses  
'atta-  
pour

